

Etablissement – Ville : \_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

La loi Fillon de 2005 a institué un « socle commun de connaissances et de compétences » que tous les élèves doivent, en théorie, maîtriser avant de quitter le système éducatif.

L'attestation de la maîtrise du socle est prévue sous la forme d'un livret de compétences expérimenté depuis 2 ans, sans réel bilan officiel. C'est dans cette absence totale de transparence et de débat que vous cherchez à imposer dans la note de service n° 2009-128 du 13 juillet 2009 (BO du 29 octobre) la tenue du livret de compétences dès la rentrée 2009. Pourtant l'arrêté relatif aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet (DNB) ne prévoit sa prise en compte que pour la session 2011.

En l'état actuel, le livret ne peut être rempli car :

- bon nombre d'items renvoient à des « compétences » très générales et très vastes ;
- la pertinence de nombreux items est contestable parce qu'ils renvoient au jugement de la personne même de l'élève ;
- l'évaluation binaire (oui/non) n'est pas à même de rendre compte valablement du niveau de l'élève ;
- il n'est ni juste ni cohérent d'évaluer la maîtrise du socle en commençant par une classe d'examen (la classe de 3<sup>ième</sup>) pour des élèves qui n'ont pas été confrontés à l'approche par compétences durant leur scolarité et avec des enseignants qui n'ont pas été spécifiquement formés à cela ;
- l'attestation remise à l'élève et à ses parents en fin de scolarité ne leur permettra pas d'apprécier ce qui est véritablement maîtrisé puisque la validation des items à l'intérieur de chaque domaine est globale.

Nous ne voulons pas d'une évaluation incessante de nos élèves qui se substituerait à la construction patiente de savoirs solides et formateurs.

En outre, le socle commun induit un tri des élèves selon qu'ils seraient jugés à priori aptes à poursuivre des études après le collège ou qu'ils devraient se contenter du socle.

De plus, la charge de travail des enseignants, et notamment des professeurs principaux, est déjà considérablement alourdie et aucun temps de concertation n'est prévu.

Pour toutes ces raisons, nous vous informons solennellement, Monsieur le Ministre, que nous ne renseignerons pas le livret de compétences.

Nous vous demandons d'initier un débat approfondi au sein de la communauté éducative qui pourrait s'appuyer sur le bilan des expérimentations menées jusqu'ici en France comme à l'étranger et les travaux pour le moins contradictoires de nombreux chercheurs.

L'avenir du système éducatif et de la jeunesse mérite mieux que la marche forcée, l'opacité qui soutendent l'esprit des réformes que vous conduisez.

Nom	Prénom	Signature



